



# SYNDICAT NATIONAL C.G.T.

## OFFICE NATIONAL DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES

### Réunion DG/OS du 16 juin 2011 (10 h – 13 h 20)

#### Participants

Administration : Sophie Gravelier et Sandrine Andréani

CGT : Paul Moins, Karine Vaillant et Vincent Vauclin

SNAPE : Pierre-Alex Morel et Didier Lassali

SNE-FSU : Julie Lefrançois

L'administration rappelle le caractère « informel » de la réunion. La CGT demande à préciser le sens de ce mot, en lien avec l'incompréhension notée lors de la précédente réunion du genre avec le directeur adjoint (1er mars 2011) : l'ordre du jour n'est pas prédéterminé mais les OS font et diffusent comme d'habitude un compte rendu, sous leur responsabilité. Elle n'ont rien à cacher.

**Déclaration CGT/SNAPE** disant qu'elles n'iront pas au groupe de travail « RTT » prévu l'après midi et en expliquent les raisons (voir en annexe). Cette déclaration devait à l'origine être commune aux trois syndicats. Nous apprenons le matin même en relevant nos courriels que le SNE participera finalement à cette réunion. Il semble que le SNE ait choisi de travailler « main dans la main » avec la DG, méthode que la CGT et le SNAPE ont dénoncé auparavant car elle a montré ses limites depuis 2 ans : la DG doit faire sa part de travail en préalable, et seulement après convier les OS à donner un avis. Les réflexions ne doivent pas systématiquement débiter ou se faire par des groupe de travail, des échanges de documents étant souvent suffisants. Nous ne sommes cependant pas opposés à des GT, selon les cas.

La question de la tenue d'un CTPC avant les élections du 20 octobre<sup>1</sup> est posée. La réponse sera donnée au prochain CTPC, le 23 Juin.

#### Définition de l'ordre du jour

Les OS listent les questions qu'elles souhaitent aborder (le temps imparti ne permettra pas de traiter tous les sujets).

#### SNE-FSU :

- Règlement des frais de déplacement en Dir 9 (voir notre courrier du 25 mai 2011)
- Obligation de localisation du domicile familial dans certains SD (distance à la résidence administrative).
- Option ARTT 4 j ou 4,5 j : peut-on déplacer un jour non travaillé si il tombe un jour férié ?
- Nombre de personne ayant bénéficié de la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA) depuis 2008.

#### SNAPE :

- Frais de fonctionnement : équité entre DIR
- CAP : postes à Toulouse : changement de service sans changement de RA, mutation sans passage en CAP. Problème liés à la fin des SID : affectation des ex-adjoints.

#### CGT :

- Accords Jacob
- plafond d'emploi
- Souffrance au travail

---

1 Élections générales de la fonction publique. Pour l'ONEMA, elles sont destinées à constituer le Comité technique (ex CTPC) de l'ONEMA, le Comité Technique ministériel, et les Commissions Administratives Paritaires (CAP) préparatoires et nationales pour les corps de l'environnement.



- comportement de M. de FRANCESCHI vis à vis personnel compta des Dir
- remarques sur le CHS (suite à la synthèse de Sylvie Bridron)

Ont aussi été mentionnés par la CGT mais non abordés faute de temps :

- Plan d'actions décidé suite au séminaire métiers de Vogüe : la DG accepte qu'il soit présenté en CTPC le 23 juin 2011
- GT « évolution de l'acquisition de données » (externalisation des réseaux)
- problème de la cinquantaine de chargés de mission en CDD à la DG Onema (lien avec le travail au ministère pour la résorption du travail précaire).
- Note DG n°15-2001 du 27 mai 2011 sur les priorités d'action dans les ST

### **Point 1. Titularisation d'un agent administratif en Dir**

Enfin, la CGT évoque la titularisation d'un agent administratif en Dir, qui semblait bloquée par le Contrôleur Financier faute d'examen en CTPC. La DG explique que le CF bloque en fait sur la date de fin de stage (sous réserve de vérification toutefois). Elle reconnaît ne pas y avoir consacré le temps souhaité et s'engage à regarder s'il existe des jurisprudences sur ce sujet pour convaincre le CF. Un nouvel adjoint au DRH, juriste de formation, arrive au 1er juillet 2011 et sera également saisi.

---

### **Point 2. Localisation obligatoire du domicile familial pour les nouveaux ATE (distance avec résidence administrative)**

Il n'y a pas de texte officiel sur la localisation du domicile familial, un chef de service ne peut donc pas obliger un nouvel ATE à habiter à un endroit particulier, à trajets RA-RF similaire (cas récents signalés).

La motivation sous-jacente de ces décisions discutables est l'usage du véhicule de service pour le trajet domicile travail. Les cas doivent être arbitrés par les délégués inter-régionaux qui sont compétents pour l'organisation des services de la DiR. Les OS peuvent être associés, et si des difficultés persistent, elle peuvent être remontées au DG.

### **Point 3. ARTT option 4 j ou 4,5 j : déplacement du jour non travaillé s'il tombe un jour férié**

Le SNE lit l'arrêté du 23 février 2010 :

« si la demi-journée ou la journée d'absence fixée coïncide avec un jour férié, elle est reportable sur un autre jour de la semaine selon des modalités à convenir dans chaque service. »

« Chaque établissement public administratif visé en annexe (l'ONEMA y figure) établit un règlement intérieur qui précise, pour l'ensemble des agents relevant de son ressort, les modalités d'application du présent arrêté »

Au vu des termes utilisés, les OS sont unanimes sur l'application, non pas possible, mais obligatoire de la récupération du jour RTT tombant un jour férié. Le SNE insiste pour que cette application soit immédiate et rétroactive.

L'administration veut revoir le texte plus précisément avec un juriste (« expertise contradictoire ») avant de prendre une décision.

### **Point 4. Nombre de personnes ayant bénéficié de la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA) depuis 2008**

L'information existe et sera envoyée par courriel aux OS ultérieurement.



## **Point 5. Règlement des frais de déplacement en Dir 9 / équité entre DIR sur les frais de fonctionnement :**

**Explications de l'administration :** contrainte de la circulaire Fillon (-10% sur 3 ans) et a diminution de 7 % en 2011 à l'ONEMA, répartis sur lignes 606 (carburants) et 625 (frais de déplacement et d'hébergement). Amélioration des procédures par création du service facturier : plus de dépenses sans engagement comptable et juridique (ce qui arrivait avant par le biais des bons de commande). Une moindre rigueur était possible avant, car le plafond d'emploi non atteint laissait des marges dans le budget.

A l'occasion d'un CODIR, les choses ont été mises à plat et des différences de traitement entre DIR ont en effet été mises à jour, certaines étant moins dotées que d'autres. Exercice en cours d'éviter les disparités budgétaires entre Dir : un ré-abondement sera fait en juillet puis un calcul en septembre 2011 pour harmoniser en 2012. D'ici là, chaque délégué définit les règles de sa Dir.

Sur la gestion différente d'une DIR à l'autre, c'est le travail du délégué de gérer son service, chacun ayant sa façon de faire. Concernant la Dir 9, où le Dir bloque les frais de déplacement tant que Tempo n'est pas rempli, la DG précise que les délégués ont été alertés suite à des anomalies dans les frais de déplacements. Le SNE souligne que Tempo ne permet pas de prouver s'il y a eu déplacement effectif des agents : ce n'est donc pas le bon outil. Appuyé par les autres OS, il dénonce une sanction locale contre le mouvement intersyndical, alors que la DG avait choisi de ne pas faire de retenue sur salaire pour le non remplissage de Tempo lors du mouvement des ATE-TE en début d'année (et ceci malgré l'information du MEDDTL sur les sanctions encourues). La DG confirme que le Dir a toute légitimité dans cette affaire et affirme que ça va se régler.

A partir de là, la discussion se porte sur la **diminution des opérations de terrain**, en lien avec la contrainte sur les frais de fonctionnement. Le SNAPE mentionne que l'expertise des tronçons du décret frayères est impossible du bureau, et que pour des questions de conscience professionnelle, devant le risque d'être critiqués par les élus et devant celui d'attaque au TA des arrêtés qui seront pris, il choisit ne pas faire ce travail à moitié, donc de ne pas le faire. La CGT confirme et donne l'exemple du ROE, où la consigne est que les SD valident du bureau les saisies dans la base faites par les techniciens de rivière ou autre intervenants, qui connaissent parfois mieux leur secteur de rivière. De quelle expertise ONEMA s'agit-il alors ? La DG reconnaît la perte de connaissances de terrain avec les mutations en cours et demande de faire remonter les difficultés, comme il est demandé dans la note DG de priorisation de l'action des ST du 27 mai.

La CGT mentionne 3 agents (pas nominativement) qui ont muté ou vont muter à l'ONCFS pour faire plus de terrain, et le déplore car ce sont des collègues compétents et motivés. Avec un certaine tradition orale et l'absence d'outils de conservation de leur savoir, celui-ci disparaît avec eux. Même si leur ancien poste est pris par de nouveaux ATE, la forme du travail actuel leur demandera beaucoup plus de temps pour connaître leur secteur, ce qui est dommageable à la bonne marche de l'établissement. Il y a un gâchis qu'il faudrait estimer.

Administration : les indicateurs de mutation Onema vers Oncfs ne font rien ressortir. Il y a équilibre entrées/ sorties.

CGT : on n'a pas cet indicateur, merci de nous transmettre les chiffres. Mais il ne suffit pas à mettre en évidence ce problème.

SNAPE : à quoi il faut ajouter tous les agents qui restent, mais sont néanmoins démotivés.

SNE : beaucoup de collègues disent en avoir marre de faire des choses qui ne leur conviennent pas. Or il est démontré (étude) que la première chose attendue de l'ONEMA par les partenaires locaux, c'est sa connaissance fine du terrain.

CGT : un problème de l'ONEMA, c'est son positionnement politico-technique, et souvent plus politique que technique.

La DG confirme que l'ONEMA a des comptes à rendre au MEDDTL et doit rendre compte de l'application DCE en France à l'Union européenne, pour le compte de l'État, ce qui explique une partie de sa dérive vers plus de tâches de bureau. Elle reconnaît que malgré notre rôle inévitable d'agence d'objectifs (on distribue 33 millions d'euros d'aides), on ne peut tout faire faire par les autres, sous peine de perdre notre âme.

CGT : l'augmentation espérée du budget à partir de 2013 se traduira-t-elle par des postes supplémentaires ?



Administration (après un blanc) : non. La RGPP s'applique à nous. On nous demande beaucoup (« rançon du succès »), d'où l'effort de priorisation en cours. Le plafond d'emploi sera de 898 ETP en 2013, comme défini dans la loi de finances.

CGT : de 907 (plafond actuel) à 898 ? Où disparaissent les 9 ETP : en DG ou en ST ? Sachant qu'il y a eu depuis la création de l'Onema un transfert de postes des ST (postes vacants non pourvus) vers la DG.

Administration : la baisse sera répartie au *pro rata* des effectifs respectifs. La DG a respecté l'engagement du maintien des effectifs en ST. On est juste dans un creux, les ATE en formation comptant dans le plafond sans apparaître dans les services. On vous enverra un diaporama PPT présenté au CTPC de mars 2011 montrant qu'il n'y a pas eu de transfert des ST vers DG, sauf pour les CDD.

SNAPE : les effectifs DG comptent-ils les agents en Dir à temps partiel sur des missions DG ?

DG : cela ne concerne que 5 ou 6 personnes.

### **Point 6. Accords Jacob non appliqués à l'ONEMA**

CGT : suite à une réunion (HMI) sur le sujet générée par la CGT en mars dernier, des agents ont envisagé de déposer un recours au TA, la DG a envoyé un courrier de demande au MEDDTL début juin 2011 et un groupe de travail avec l'administration aura lieu début juillet. Le problème a été découvert par certains des agents concernés (filière administrative groupes 5 et 4) en septembre 2010, quand leur changement d'échelon ne s'est pas traduit par une augmentation de salaire. Il en a résulté une incrédulité et la décision d'agir...

Administration : c'était un vieux dossier, connu des OS. Il date du CSP. Les accords Jacob s'appliquent aux fonctionnaires, pas d'automatisme pour les ITA, même si ce serait légitime. La SG de l'Onema précédente a fait un dossier en 2007, avec l'aide des OS, que le Directeur de l'eau d'alors (Pascal Bertaud) a mis sous le coude, pour ne pas fragiliser la sortie d'un statut commun AE-ONEMA-ONCFS annoncé imminent, et qui n'est finalement toujours pas sorti. On s'en est donc occupés. Même le statut commun était enlisé, mais on a signalé au MEDDTL que c'était une condition nécessaire pour réaliser la RGPP 154 (mutualisation AE-ONEMA). Depuis, la RGPP 148 est passée par là, en priorité (mutualisation DDT -ONEMA-ONCFS).

CGT : les accords Jacob datent de 2005-2006, l'ONEMA est plus récent. Avec la sortie d'un nouveau statut commun AE-ONEMA-ONCFS annoncée imminente (en théorie, automne 2011) deux questions se posent : quelle rétroactivité (les accords Jacob sont appliqués à l'ONCFS depuis 2008 pour partie) ? Quel reclassement des gens actuellement lésés (qui risquent de traîner le retard pris) ?

Administration : on a fait le courrier de demande, en espérant que ça passera dans le train du nouveau statut. Mais il y a un risque de blocage de la DGAFP car la catégorie 3 des AE se situe plus haut que la grille NES (nouvel espace statutaire) de la catégorie B. La réunion interministérielle serait annoncée pour l'été.

CGT : ce retard contribue à l'ambiance dégradée à la DG.

### **Point 7. Souffrance au travail et méthodes de « management » à la DG**

L'administration évoque spontanément l'ambiance régnante à Vincennes, à la délégation aux moyens communs (DMC) : pression et urgence très perceptibles, altercations entre personnes, sur fond de postes vacants, de manque criant de personnel, de problèmes de 'management' et de création du service facturier.

La CGT confirme : une vraie Bérézina. 2 CDD actuels risquent de partir, ce qui serait catastrophique.

Administration : M. de Franceschi est un négociateur efficace qui fait faire des économies, mais il passe en force (métaphore du pompier qui casse des vitres). Il abat beaucoup de travail.

CGT : il ne répond pas aux courriels des responsables compta des Dir (ex. des cartes Total) et se fâche quand on le relance. Se permet des réponses cassantes à la dernière visioconférence (mai 2011), alors que la précédente remontait à 6 mois. Absence de dialogue avec les Dir, uniquement



instructions descendantes, pas complètes ou bien pas claires. Cela ne met pas d'huile dans les rouages à un moment où il en faudrait (euphémisme).

SG : nous entamons un tour de France des Dir avec SA et M. de Franceschi. Deux Dir déjà vues. Cela permettra de mieux se parler.

CGT : dernier incident en date : risque de ne pas signer la convention pour la restauration collective de la Dir4 à Orléans, suite à altercation verbale de M. de Franceschi avec son interlocuteur local...

Administration : entendu, à clarifier.

CGT : nous avons déjà mis le problème sur la table et il a été question d'une enquête sur la souffrance au travail à l'ONEMA dans une réunion OS-DG en juin 2010. Depuis, plus rien. On en est-on ?

Administration (qui parle de « risque psycho-sociaux », formule apparemment consacrée mais pas du tout explicite) : on avait une enveloppe budgétaire de 25 000 euros qui a été gelée en 2011 : reportée sur 2012. Le cahier des charges, juste commencé, inclura une mesure objective pour comparaisons avec d'autres EP de l'État. Les pistes d'amélioration seront probablement sur l'organisation du travail et le choix de priorités. Le DG était réticent l'an dernier, mais il voit à présent l'utilité de la chose.

CGT : très bien pour cette étude. Mais ne peut-on pas rassembler déjà tout ce qu'on sait, via les CRH de chaque Dir, ce que sait la conseillère en économie sociale et familiale, ce qui a été discuté en CHS ? On a bien de la matière tout de même ?

Administration : il y a des remontées, mais c'est diffus, ponctuel et peut passer pour subjectif. Mais ça suffit à conclure qu'il faut se pencher dessus. Pas traité au CHS car cela ne ressort pas dans les indicateurs classiques, de type 'nombre de mutations à l'ONCFS'.

CGT : avec ce que vous nous dites là, vous pouvez rédiger une note de quelque page, assez précise, qui servira pour introduire le sujet en CTPC ainsi qu'à alimenter le cahier des charges de la future étude. Vous ne pouvez pas dire qu'on est dépourvus d'informations, même si elles sont incomplètes.

Administration : d'accord. Autre facteur : le « deuil » du passage du CSP à l'ONEMA, qui n'est pas encore fait. Le travail sur les valeurs (*NDR : éventuellement partagées*) n'est pas fait non plus. On en a parlé au directeur général.

### **Point 8. Formation initiale des membres du CHS** (*point rajouté en fin de réunion par la CGT*)

CGT : Dans votre réponse à notre bilan des manquements de l'ONEMA en CHS, depuis 2008 (diffusé à tous les services début mars 2011), il est dit que la formation initiale des membres du CHS n'aurait lieu que si l'on a assez de ressources financières. Mais il faut absolument dispenser ces formations, car elles n'ont jamais eu lieu (il ne s'agit même pas de recyclage). Si vous prenez au sérieux le CHS, vous y êtes obligés. Cela ne concernerait que les membres hors administration, et 3 jours suffiraient.

Administration (après un peu de réticence): d'accord.

Enfin, la DG mentionne les formations d'ACMO de 2010, qui a eu lieu dans une bonne ambiance : on sent une dynamique d'amélioration.